

UNE EFFROYABLE TRAGÉDIE

A RONCHIN

Un homme égorge ses deux enfants Il tente d'assassiner sa femme et de se suicider

L'effroyable tragédie, dans laquelle le meurtrier a fait preuve d'une véritable folie sanguinaire, s'est déroulée mardi soir, au Grand-Ronchin.

Un ouvrier maçon, Emile Vaneuhin, originaire de la commune, âgé de 27 ans, a tenté de tuer sa femme en lui portant plusieurs coups de couteau. Il a égorgé ensuite ses deux enfants, respectivement âgés de cinq ans et seize mois, puis a cherché à se suicider en se taillant la gorge.

entre Vaneuhin et son beau-père Perche parce que celui-ci avait jeté de l'herbe couverte dans le sentier du jardin de son gendre. Des paroles aigres les deux hommes en vinrent aux menaces, puis aux coups et les deux femmes durent intervenir pour les séparer.

L'incident, cet incident semblait oublié, quand un autre vint surexciter encore l'état d'exaltation de Vaneuhin.

Mardi après-midi, Désiré Perche, ayant

Epouvanté, la malheureuse poussa un grand cri : « Que fais-tu, malheureux ! »

— Je veux te tuer, et pour te prouver que je n'ai pas de préférence pour les enfants, je vais tuer le mien le premier. » Et, levant le bras, il abattit son couteau sur le pauvre petit être pendu au sein de sa mère.

Le sang glissa, inondant les couvertures et les draps du lit.

Vaneuhin porta encore deux coups de couteau à sa femme qui s'enfuit dans l'intention d'aller chercher protection auprès de son père.

En descendant les marches de l'escalier conduisant au rez-de-chaussée, la malheureuse entendit les appels du petit André réveillé par le bruit : « Pardon papa, ne fais pas de mal à maman, ne me frappe pas ! Je ne le ferai plus. »

Une troisième victime

Ces derniers mots se perdirent dans un râle affreux.

Vaneuhin d'un coup brusque avait plongé la pointe effilée de son arme dans la gorge du pauvre enfant.

La malheureuse femme reçoit encore deux coups de couteau

Ce deuxième crime accompli, le meurtrier descendit rapidement l'escalier. Dans la cuisine il retrouva sa femme qui, chancelante, n'avait pu encore atteindre la porte de la cuisine. Il l'frappa encore à deux reprises dans le dos. L'infirmité marquant son passage d'une large traînée sanguinolente arriva enfin à la porte de l'habitation de son père : Papa, au nom, allez vite, Emile veut tuer les enfants, grondez-les.

M. et M^{me} Perche ne le virent en hâte et sans prendre soin de se vêtir complètement s'enfermèrent dans la maison du maçon.

Malgré ses affreuses blessures, la femme Vaneuhin suivit ses parents et tous trois s'enfermèrent dans l'escalier.

La chambre à coucher était plongée dans une obscurité complète. La lampe à pétrole placée sur un guéridon près de l'escalier, avait été renversée par la blessée au moment de sa fuite.

A taton, M^{me} Perche chercha le petit Raymond qu'elle croyait couché dans son berceau. Celui-ci était vide.

Elle se précipita vers la couchette du jeune André ; elle le prit dans ses bras et, sans plus attendre, descendit au rez-de-chaussée.

A la recherche du meurtrier On le trouve inanimé

Inquiet du silence régnant dans la chambre et ne voyant pas son gendre, M. Perche flamba une allumette. A cette lueur fugitive il vit le meurtrier étendu sur le lit auprès du corps inanimé du petit Raymond.

Le maçon portait à la gorge de larges blessures d'où le sang s'échappait avec abondance et un bruit de mort.

Affolé, M. Perche s'élança dans l'impassé où il se heurta à un voisin, M. Edouard Patyn, ouvrier menuisier, qui lui mit au courant en quelques mots de l'épouvantable drame qui venait de se dérouler.

Les deux hommes coururent aussitôt prévenir le garde-champêtre Gréire.

Pendant ce temps, M^{me} Perche transportait dans sa chambre le petit André qui agonisait. A peine l'avait-elle déposé sur la table de la cuisine que l'enfant expirait.

On juge de l'état abominable de stupeur et d'effroi dans lequel se trouvaient plongés les deux femmes.

M^{me} Perche s'efforçait de donner quelques soins à sa belle-fille qui souffrait beaucoup des cinq blessures qu'elle avait reçues.

Arrestation du monstre

A dix heures, le garde-champêtre Gréire, précédé de MM. Perche et Patyn, arrivait dans la maison rouge.

Dans la chambre, théâtre du drame, il et l'assassin prostré sur un tas de linge sale au pied du lit. Près de lui se trouvaient le couteau qui avait servi à frapper ses victimes.

Éval, qui était très faible, ne put se lever et il fut répondeur aux questions du garde.

Après la fuite de sa femme, Vaneuhin tenta de se suicider et se porta huit coups de couteau à la gorge. Mais il ne réussit à se blesser que légèrement.

C'est alors qu'il chercha un autre couteau et avec un sang-froid déconcertant se frappa à nouveau, fouillant les premières plates avec la pointe de son arme.

Il mourut alors dans la chambre à coucher et s'étendit sur le lit où son beau-père le vit une première fois. Peu après il s'assit sur le tas de linge attendant la mort qui se refusait à venir.

Le meurtrier est gravement atteint, sa femme mourut sérieusement

Le praticien pansa les plaies de la femme Vaneuhin et du meurtrier. La première ne portait que des blessures superficielles n'intéressant que les muscles du cou et du dos. Quant à Vaneuhin, son état paraissait beaucoup plus grave, le larynx ayant dû être sectionné. Le docteur jugea utile de le transporter à l'hôpital Saint-Sauveur. Il fut assez difficile de réquisitionner une voiture, pour l'empêcher d'immobiliser près du meurtrier pour l'empêcher de renouveler sa tentative de suicide.

Ce n'est qu'à quatre heures du matin que le meurtrier put être transporté à l'hôpital Saint-Sauveur, sur une voiture de laiterie.

Descente du Parquet

Lille fut avisé de ce drame. Un gendarme à cheval s'en fut de suite prévenir le Parquet.

A 9 heures, M. Delak, juge d'instruction, M. Canvoes, substitut, et M. Herlemont, greffier, arrivaient rue de Lille, cour Marceau.

Les magistrats interrogèrent M^{me} Vaneuhin qui fit le récit qu'on vient de lire.

A la demande des grands-parents, M. Delak décida que l'autopsie des deux petits cadavres serait faite dans la maison même du crime. C'est M. le docteur Duteuil qui sera chargé de cette opération. Le praticien la fera vraisemblablement, vendredi matin.

Le meurtrier serait-il fou ?

On se perd en conjectures sur les causes de cette épouvantable tragédie.

« Mon mari était jaloux et me défendait de sortir, dit la victime. »

Il ne semble pas que ce soit à la jalousie qu'il était obéi l'assassin. Pourtant celui-ci avait prémédité son crime. Il avait parait-il acquis son couteau le soir même. On prétend qu'il était en butte aux sarcasmes de quelques-uns de ses compagnons, quant à sa situation conjugale.

Déclarations de M. Colin

En apprenant le crime de son ouvrier, M. Colin demeura atterré. C'est un ouvrier modèle, ne méritant jamais d'observation pour son travail qu'il exécutait avec beaucoup de régularité et d'habileté.

Cependant, il y a deux années, il faillit tuer son frère, nous dit M. Colin. Il travaillait avec lui dans une maison en construction, quand mon frère lui demanda d'enlever un tas de briques.

Sans raison, Vaneuhin qui n'avait jamais débordé, refusa catégoriquement.

— C'est bon, répliqua mon frère, je les enlèverai moi-même.

A ce moment, Vaneuhin saisit une brique et la lança à la tête de mon frère, qui fut grièvement blessé.

La gendarmerie fit une enquête, mais Vaneuhin ne fut pas poursuivi. Il avait certainement agi dans un mouvement de folie et nous retirâmes notre plainte, nous dit M. Colin.

Beaucoup de personnes qui connaissent le meurtrier n'expliquent pas autrement l'effroyable boucherie.

BLOC-NOTES

GANDILLOT, COCHON & C^o

Encouragés par le succès, M. Gandillot et son excellent collaborateur, M. Cochon, ont ajouté un second tableau à la pièce représentée dimanche.

Il a été procédé à l'installation de nouveaux hôtes dans l'ancien logis du vaudevilliste : la famille Roullinat, composée du père, de la mère et de huit enfants, ont veillé à l'heure de leur logement à Clichy. Avec le cérémonial qu'emploie maintenant M. Cochon pour les déménagements, on s'en fut chercher les meubles de Roullinat pour les transporter rue de Rome.

« La mélancolie de la concierge qui, suivant M. Gandillot, dépassait déjà toutes les prévisions » se changea en une violente colère. Elle s'empara à l'entrée des meubles et s'efforça d'empêcher la police, qui devait le lendemain se réunir à l'heure de la messe, de quelques minutes. La foule vint au contraire par M. Cochon, devant bientôt houleuse. Mais le propriétaire prévenu de l'incident, donna l'ordre de laisser rentrer les meubles.

Les deux familles hospitalisées ne forment plus maintenant qu'une famille. « Dans la salle à manger, devant la vaste cheminée de marbre, dit-on, on vit les enfants, on a installé une table de fortune, autour de laquelle dix enfants sont groupés. Ils font l'école sous la surveillance de M. Niaux. Dans la chambre à coucher devenu dortoir, quatre très modestes couchettes servent de lits à la famille Roullinat. Le salon, aux lambris dorés, aux grandes glaces de Venise, a été transformé en chambre à coucher : c'est celle des époux Niaux et de leurs cinq enfants. M. Gandillot leur a envoyé, ce matin, cinq sacs de charbon et a mis à leur disposition un réchaud à gaz. Les familles Niaux et Roullinat n'occupent pas toutes les pièces, l'appartement est encore suffisant pour loger deux familles au moins. »

Il y a donc encore matière pour quelque nouvelle scène divertissante. La firme Gandillot, Cochon et C^o tient le bon bout.

Ed. P.

SAVON DU CONGO

Pâte hygiénique. VICTOR VASSIERE. 25507

Chronique Locale

ROUBAIX

Aujourd'hui, jeudi 21 mars :
Soleil : lever, 5 h. 23 ; coucher, 6 h. 8.
Lune : lever, 11 h. 12 ; coucher, 11 h. 26.
Aujourd'hui : St Blaise ; demain : Ste Lea.
Bains-douches de la Casse d'Espérance, rue des Longues-Haies, Service d'hygiène (salle chauffée).
Ouverture de huit heures à midi et de midi à deux heures, le dimanche, de dix heures à midi et de midi à deux heures jusqu'à midi, le mardi et le jeudi.
De dix heures à dix heures et demie, Coiffe d'Espérance, Tribunal de simple police.
De dix heures à deux heures, visite à l'Hôpital.
De deux à quatre heures, visite des Musées.

POUR L'AVION «VILLE-DE-ROUBAIX»

LA SOUSCRIPTION

Purtout, à Roubaix, la souscription ouverte sur l'initiative du Cercle Militaire et le haut patronage de la municipalité, reçoit le meilleur accueil.

Les Roubaixiens s'empressent joyeusement d'apporter leur contribution à la formation de notre armée aérienne. Ils seront les premiers à le reconnaître, lorsque l'Avion Ville de Roubaix ira prendre une place de choix dans cette audacieuse flottille, de pouvoir se dire qu'ils ont tous participé, chacun dans la mesure de ses moyens, à sa création.

Voici la deuxième liste de souscription :

Report de la première liste : 9.796 francs.

Mécaniciens du Cercle de l'Industrie, 100 fr. ; MM. Jean Fort, 200 fr. ; Eloy Duvalier (souscription suppl.), 100 fr. ; Emile Eloy, 100 fr. ; Emile Eloy fils, 50 fr. ; Paul Bernier, 20 fr. ; Félix Six, 5 fr. ; C. Verhaeghe, 20 fr. ; B. Tiberghien, 5 fr. ; R. Cateau, 1 fr. ; Ed. Saine, 0 fr. 50 ; E. Haimes, 0 fr. 50 ; P. Jeuniaux, 2 fr. ; P. Lepers, 0 fr. 20 ; P. Dhevane, 0 fr. 50 ; H. Delealre, 0 fr. 20 ; Elisa Depaerle, 0 fr. 15 ; G. Delattre, 0 fr. 10 ; Anciens élèves (Ecole rue Brezin), 26 fr. 75 ; Mgr Bortoux, doyen de St-Martin, 25 fr. ; MM. Battaille, doyen de Notre-Dame, 10 fr. ; Debaecker, curé de St-Sépulchre, 10 fr. ; Marais, curé de St-Antoine, 10 fr. ; Bayart, curé de St-Joseph, 10 fr. ; Hus, vicaire au St-Sépulchre, 5 fr. ; Ober, 0 fr. 10 ; Macquet, 0 fr. 5 fr. ; Rogier, id. 5 fr. ; Guinébaut, id. 5 fr. ; Villain, vicaire à St-Martin, 5 fr. ; Mouchon, id. 5 fr. ; Bégué, id. 5 fr. ; Tiberghien, id. 5 fr. ; Bonnet, id. 5 fr. ; H. Diviller, id. 5 fr. (succursale de Roubaix), 100 fr. ; Mme Masure-Grimont, 10 fr. ; Un Vœu, 5 fr. ; Une Vœguette, 5 fr. ; M. Alphonse Bierre, 20 fr. ; Anonyme, 100 fr. ; M. Desiré Lepers, 10 fr. ; Achille Lepers, 10 fr. ; Les enfants du Grand-St-Joseph, 3 fr. 75 ; MM. Eugène Lecante, 5 fr. ; Joseph Lecante, 5 fr. ; Ed. Destailleur, 1 fr. ; Désauger Louis, 0 fr. 25 ; Paul Carlier, 0 fr. 40 ; Farvaque E., 0 fr. 60 ; Anonymes, 2 fr. ; MM. Jules Joseph, 20 fr. ; G. Rose, 1 fr. ; G. Samain, 1 fr. ; L. Meunier, 1 fr. ; O. Glorien, 0 fr. 50 ; C. Vermeersch, 0 fr. 50 ; J. Vaudevoorde, 0 fr. 50 ; Léon Dhégré, 1 fr. — Total : 10.847 fr. 50.

LA VIE ROUBAISIENNE

Les Expositions collectives de Commerçants

Les commerçants du Centre et ceux de la rue de Lannoy, s'approprient à offrir au public roubaixien à l'entrée du printemps, le spectacle aussi attrayant qu'intéressant de leurs expositions collectives.

La faveur chaque fois renouvelée, que le commerce de notre ville a reconquise de la part des habitants, depuis l'origine de ces manifestations professionnelles, leur est une obligation de les continuer en accroissant sans cesse le plaisir que peuvent y prendre les promeneurs.

C'est une obligation à laquelle les commerçants roubaixiens satisfont d'ailleurs avec un joyeux empressement, heureux de se montrer reconnaissants envers leur clientèle de la préférence qu'elle donne plus que jamais actuellement au commerce local.

Ni les uns ni les autres, vendeurs ou acheteurs, n'ont à perdre dans cet échange de

bons offices. Si la clientèle roubaixienne s'achalande, en effet, plutôt chez les marchands de sa ville qu'ailleurs — ce qui est plus juste — qui ne voit quelle sera la première à profiter de ce que les affaires de ses fournisseurs seront meilleures ?

Ce sera le moyen de contenter tout le monde.

L'organisation des Expositions collectives aura contribué pour une large part à assurer ce résultat si désirable.

Dans une saine émulation, les commerçants des deux quartiers rivalisent, afin que les Expositions de dimanche et lundi prochains, 24 et 25 mars soient, à leur actif, un succès plus brillant encore, s'il est possible, que les précédentes. Ils croient pour ce compte, pour donner à leurs manifestations le caractère de festivité qui animera si joyeusement les deux quartiers, sur le concours de tous les habitants.

Que ceux-ci aident donc un peu les commerçants, qui cherchent toujours de nouveaux moyens de leur être agréable, en décorant leurs habitations et en les illuminant le soir venu.

A ce compte, il ne nous restera plus à souhaiter, aux commerçants du Centre et à ceux de la rue de Lannoy, que le soleil se mette de la partie dimanche et lundi, pour que la fête soit complète et que leurs efforts méritants soient récompensés.

A. T.

L'adjudication de la construction de la "Goutte de Lait"

58.888 FRANCS 60 DE TRAVAUX

L'importante adjudication de la construction de l'ouvrage de la Goutte de Lait, qui doit être édifiée boulevard Gambetta, au lieu mercredi matin, à onze heures, à l'Hôtel de Ville, devant de nombreux entrepreneurs de la ville et de la région.

L'adjudication était divisée en neuf lots d'une importance de 56.866 fr. 60.

Le bureau était présidé par M. Deschodt, adjoint au maire, assisté de son collègue M. Emile Leblanc, et de MM. Segard, conseiller municipal ; Salambier, receveur municipal, et Albert Bouvy, architecte du bâtiment.

1^{er} Lot. — Terrassement, maçonnerie : 18.951 fr. 54. — Ont soumissionné : MM. Casimir Duhaumont, avec un rabais de 4,75 % ; Léon Planquart, avec une augmentation de 5 fr. ; François Delosse, 0 fr. 75 ; M. Casimir Duhaumont a été déclaré adjudicataire avec un rabais de 4,75 %.

2^o Lot. — Charpente et menuiserie : 16.468,42. — Ont soumissionné : MM. Henri Huvenne, avec un rabais de 6,25 % ; Jules Descaumont, 6,75 % ; Camille Laval, 12,50 % ; Remy Van Welden, 15,00 % ; L'Union des Menuisiers, 12,25 % ; Le fevre frères, 5,25 % ; Emile Picavet, 12,25 % ; Jules Willemoens, 14,25 % ; Alphonse Jacquens, 6,25 % ; Emile Dumont, 11,75 % ; Ferdinand Marien, 17,00 % ; adjudicataire.

3^o Lot. — Plâtres blancs et noirs : 2.267,02. — Ont soumissionné : MM. Henri Franchomme, 19,75 % ; Henri Villet, 21,50 % ; Destrebecq frères, 26,25 % ; adjudicataire.

4^o Lot. — Plâtres blancs : 314,46. — MM. Narcisse Labis, 2,25 % ; Victor Bayart, 5,75 % ; adjudicataire.

5^o Lot. — Couverture et plomberie : 7.201,85. — MM. Gustave Deschamps, 5,00 % ; Edouard Florion, 8,00 % ; Fuchs Lannoy, 17,25 % ; Florion Desbarbiers, 16,75 % ; Emile Bourgeois, 16,75 % ; Alphonse Delineste, 13,25 % ; François Preys fils, 16,25 % ; Paul Planquart Benoist, 22,75 % ; adjudicataire.

6^o Lot. — Ferronnerie : 2.676,99. — MM. Emile Levaast Bayart, 9,00 % ; Victor Kiebbe, 8,00 % ; A. Demest et J. Bourgeois, 16,00 % ; Alfred Devienne, 5,50 % ; Jules Dupriez, 3,55 % ; Théodore Lallemand, 11,25 % ; L. Lauwers, 17,25 % ; adjudicataire.

7^o Lot. — Carrelage : 6.333 fr. — MM. Georges Bossut, 12,25 % ; Constant Hoste, 10,25 % ; Casimir Bonnet, 15,25 % ; la société « Les Carrelages Reunis », 13,25 % ; Henri Lannoy, 10,50 % ; G. Reingot-Durant, 25,15 % ; adjudicataire.

8^o Lot. — Plafonnage : 3.411,32. — MM. Désiré Desbœuf, 1,00 % ; Gaston et Emile Hénaire, 15,50 % ; adjudicataire.

9^o Lot. — Peinture et vitrerie : 1.743,09. — MM. Raymond Niffe, 17,00 % ; Théodore Gillard, 13,75 % ; Félix Desbœuf, 12,75 % ; Joseph Hennequin, 19,79 % ; la société « Le Travail », 3,50 % ; la société « La Peinture moderne », 21,00 % ; adjudicataire.

LE DRAME DE LA RUE CHOISEUL

DESCENTE DU PARQUET

M. Benet, commissaire de police du 5^e arrondissement, a terminé, mercredi matin, son enquête concernant le drame au revolver de la rue Choiseul.

Léon Deschamps a été déféré au Parquet par le train de deux heures.

LE PARQUET A L'HOPITAL

Dans le courant de l'après-midi, le Parquet de Lille représenté par MM. Cauwès, substitut du procureur de la République ; Raymond, juge d'instruction, et Montaigne, greffier, est descendu à Roubaix. Les magistrats se sont rendus à l'hôpital de la Fraternité, où ils ont interrogé Laure Picher, qui a affirmé n'avoir jamais eu de relations avec Léon Deschamps. Elle a confirmé les déclarations faites la veille à M. Benet.

L'INSTRUCTION

M. Raymond s'est ensuite rendu au commissariat central de police où il a interrogé plusieurs témoins.

Mme veuve Jules Picher-Montaigne a déclaré que sa fille avait toujours repoussé les avances de son meurtrier. Elle a narré la scène de menaces de mort qui s'est déroulée chez elle, rue Jacquard, 116, le mardi 6 février.

Enfin, une des sœurs de la victime, Mlle Germaine Picher, a, elle aussi, déclaré que sa sœur n'avait jamais été l'amie de Léon Deschamps. Elle a apporté un nouvel élément à l'instruction ; il y a quinze jours environ Deschamps était venu courir Vroman, rue des Longues-Haies, et avait proféré des menaces de mort à l'adresse de sa sœur Laure.

Le Parquet a regagné Lille dans la soirée.

MORT SUBITE D'UNE JEUNE FILLE

Dans la soirée de mercredi, une jeune fille d'une trentaine d'années passait rue de Béthune, lorsque soudain elle s'affaissa.

Des témoins la relevèrent et la transportèrent dans une maison voisine, où un docteur mandaté, ne put que constater le décès.

M. Deltet, commissaire de police du 5^e arrondissement, a procédé aux constatations légales. Il n'a pu établir l'identité de la jeune fille. D'après certaines personnes, il s'agirait d'une servante venue à Roubaix pour passer les fêtes de la Mi-Carême.

Le cadavre a été conduit à la Morgue.

PIANOS.

Vente et location des meilleurs pianos. Maison Scrépel, 138, Grande-Rue, Roubaix. Tél. 2112.

UNE PIÈCE DE FONTE SUR LE PIED.

Un manœuvre de M. François Berte, fondeur, rue de Naples, M. Emile Senaux, âgé de 19 ans, demeurant au hameau du Bas-Village, aux Trois-Baudets, à Hem, a été blessé au pied droit par la chute d'une pièce de fonte.

L'ouvrier qui a la deuxième phalange du doigt ouvrier fracturée devra, d'après M. le docteur Delecoquerie, chômer pendant un mois.

20, GRANDE-RUE, ROUBAIX. — Stores, Brise-bises, Rideaux, Carpettes, Articles de première communion. Confections pour dames. Corsets vendus au prix de fabrique. Entrée entièrement libre. 25610

MAIN MUTILÉE.

Dans l'atelier d'ébénisterie de MM. Delannoy et Desforest, rue Pellart, un scieur, M. Alfred Longue, âgé de 21 ans, demeurant rue Leverrier, 17, a été

blessé à la main gauche par une sci-circulaire.

M. le docteur Balleghien a constaté des plaies contuses aux phalanges terminales de l'index du médium et de l'annulaire gauches. A l'index, une fracture ouverte de la phalange et l'attrition des tissus empiète sur la face dorsale du doigt. Los du médium a été en partie sectionné.

Le praticien ne pourra se prononcer sur les suites de l'accident avant un mois.

WOOD MILNE, seul tison bon marché, car il dure.

Exiger le nom sur chaque talon. Gros Tiberghien, 8, place Notre-Dame, Roubaix, 94104d

ARRESTATION D'UN DÉBITEUR DE LA JUSTICE.

Les agents de sûreté Gailliet, Doutrégnie, Fievet et Devogel, ont arrêté mardi soir, vers dix heures, rue de Beauvilliers, le nommé Arthur Hroust, 25 ans, tailleur d'habits, recherché depuis le 24 septembre 1909, par le Parquet d'Abbeville, pour abus de confiance. Il a été conduit à Lille.

EXTRA-FINS les Jambons du Pays, provenant de la M^{me} Pollet, 100, r. Lannoy. Tél. 76.

10336

AVIS.

N'achetez vos foyers à gaz que chez Desclée frères et C^o, 14, rue du Curé, à Roubaix (près de la Place). Entrée libre. 24026

EXECUTION D'UN MANDAT D'ARRÊT.

En vertu d'un mandat d'arrêt en date du 9 mars de M. Delalé, juge d'instruction à Lille, l'agent de sûreté Carrette, a arrêté mercredi matin, Grand-Picard, le nommé François Strieder, 27 ans, sujet hollandais, recherché pour vol au pavillon des Pays-Bas, au cours de l'Exposition de Roubaix. Il a été déféré au Parquet.

TOILETTE DE LA PREMIERE COMMUNION COMPLETE; ROBES depuis 3,95; Gants, Bas, Bonnets, etc. MAISON DE BLANC; ROBICHEUX-VERDONCK, 60, Grande-Rue, à Roubaix. 25287

LE SPORT DEFENDU.

Dans la nuit de mardi à mercredi, vers onze heures, des agents ont arrêté rue de Tourcoing, près de l'usine à gaz, le nommé Charles Verbeke, cabaretier, rue de Flandre, 140. Cet homme qui s'était mis nu jusqu'à la ceinture voulait se battre avec des individus qui ont pris la fuite.

Il a été l'objet d'une contravention pour ivresse.

ŒUVRES CHARITABLES, spécial, Impasse A la Ville de Roubaix, 33 bis, r. de Lannoy. 980-4

UN AGENT ARRÊTE UN CHEVAL EMBALE.

Vers onze heures et demie du matin, l'agent de police Desmazures a arrêté, rue d'Oran, un cheval emballé attelé à une voiture appartenant à M. Mauni, marchand d'eau de sel, rue des Fondeurs.

Ce cheval se dirigeait à vive allure vers Watrelles. Le conducteur M. Florent Blique, 20 ans, demeurant rue Thècle, 2, a déclaré à l'agent qu'il était descendu de sa voiture lorsque son cheval avait pris peur s'était mis à galoper. Il tenta, inutilement de le rejoindre.

ELEGANCE, SOUPLESSE, SOLIDITE,

sont réunies dans le corset « Le Prodigieux », qui joint à cela la modicité du prix et devient le Corset préféré de toutes les femmes. A Roubaix : Maison Robicheux-Verdonck, Grande-Rue, 50 ; à Tourcoing : Maison Carrette-Duhamel, 12, rue de l'Hôtel-de-Ville. 25288

CROIX

UN INCENDIE RUE DES TROIS VILLES.

Le poste des sapeurs-pompiers de Roubaix était informé mercredi soir, vers onze heures et demie, par le veilleur de l'établissement de M. Gavdet, teinturier, rue Boucher-de-Perthes, qu'un incendie venait de se déclarer dans le quartier de la Makellerie. Avec leur célérité habituelle les pompiers se rendirent rue Boucher-de-Perthes.

A leur arrivée, ils apprirent que le feu s'était déclaré dans une chambre de l'habitation de M. Louis Delbecq, employé, rue des Trois-Villes, à Croix, et que tout danger était conjuré.

M. Louis Delbecq qui s'était couché un peu avant onze heures, fut tout à coup éveillé par son fils, qui lui fit remarquer qu'il y avait une odeur de roussi dans la maison.

En se rendant dans une chambre de derrière, M. Louis Delbecq vit qu'un lit était en feu.

L'alarme fut aussitôt donnée, et, aidé de ses voisins, il parvint à se rendre maître du feu.

Les dégâts, tant pour l'immeuble, qui est la propriété de M. Florimond Desbarbiers, que pour les literies et quelques vêtements, sont évalués à 500 francs environ.

Il y a assurance. On ne sait à quoi attribuer cet incendie.

25604d

ACCIDENT DE TRAVAIL.

A l'usine à gaz, un chauffeur, Louis Debaecker, 48 ans, rue Furgot, à Roubaix, a été tué en voulant souder et s'est contusionné dans la région lombaire ; 12 jours de repos, docteur Barroyer.

WASQUEHAL

ACCIDENTS DE TRAVAIL.

A la Filature du Nord Alexis Parisais, 16 ans, rue de Maron, en déchargeant une caisse de bobines, s'est contusionné à la tête et au cou, docteur Butin. — Alphonse Bouquenois, 15 ans, rue de Wasquehal, à Croix, s'est fait un effort ; 14 jours de repos, docteur Demoulin. — Julien Berthe, 15 ans, 65, rue de Lille, a glissé sur un bobinoir en bois et s'est fracturé le bras ; 30 jours de repos, docteur Demoulin. — A la raffinerie de pétrole, un charpentier, Désiré Brevant, 42 ans, rue Pasteur, à Wasquehal, en relevant des chevrons, a glissé et est tombé sur les mains ; 12 jours de repos, docteur Butin.

LANNOY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL.

Le Conseil municipal s'est réuni mercredi soir à huit heures un quart, sous la présidence de M. Joly, maire. Etaient présents : MM. Agrache, Gilette, Bettembourg, Edouard Delpeire, Verziest, Delaender, Danette, Desplagnaux, Seys, Liévin, Henno. Absents : MM. Henri Delpeire, Bourgois, Germain Faigneau, Nys et Samuel Dujardin, adjoint.

Le procès-verbal de la dernière réunion a été approuvé.

Pavage. — Avis favorable est donné à la réception définitive de travaux de pavage effectués rue de Tourcoing.

Pour l'aviation militaire. — Sur la proposition de M. le Maire l'on va former un Comité local pour l'organisation, dans la commune, d'une souscription publique dont le produit sera destiné à l'aviation militaire. A cet effet, un appel sera adressé à la population.

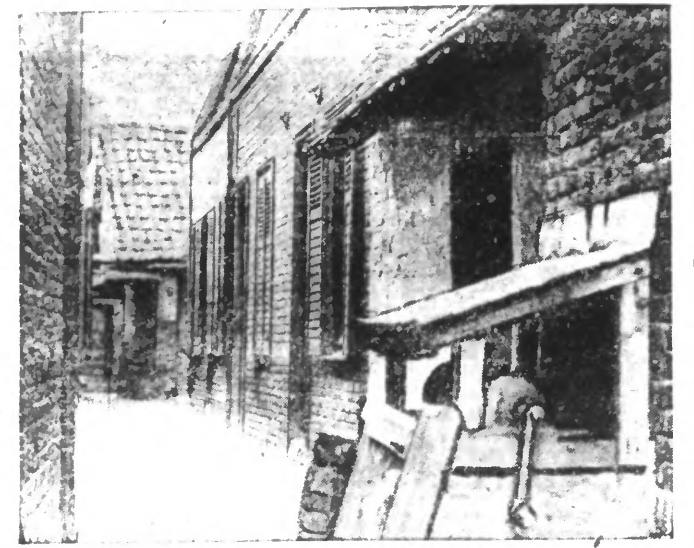
L'Hôtel de P. T. T. — Décision est prise d'assurer contre les risques d'incendie et autres le nouvel édifice communal.

Les retraites ouvrières. — On renouvelle la Commission locale des retraites ouvrières et paysannes. M. Seys, sur sa demande, n'en fera plus partie. Il est élu M. Edouard Delpeire.

Le 1^{er} janvier 1910, M. Edouard Delpeire a été élu maire de la commune. M. Seys a été élu adjoint. M. Seys a été élu adjoint. M. Seys a été élu adjoint.

Actes de courage. — M. le Maire signale le cas d'un Lannoyien qui s'est distingué par deux actes de courage en arrêtant un ardeur en feu. Sur sa proposition, le Conseil lui vote des félicitations et délègue pour lui faire obtenir une récompense, M. le Maire lui-même. M. Seys demande qu'on lui verse une somme de 50 francs. M. le Maire lui propose un contrat plus avantageux que la Ville et qu'il accepte. M. le Maire lui propose un contrat plus avantageux que la Ville et qu'il accepte. M. le Maire lui propose un contrat plus avantageux que la Ville et qu'il accepte.

Le pharmacien Desclée frères et C^o, 14, rue du Curé, a été élu adjoint. M. Seys a été élu adjoint.



LA MAISON DES EPOUX VANEUHIN

Par suite d'un concours de circonstances, que nous expliquerons plus loin, cet horrible forfait ne fut connu que mercredi matin.

La Maison du Crime

Dans la soirée du jeudi 19, le crime de la rue de Lille, au Grand-Ronchin, a été commis. Les circonstances terrifiantes de ce drame.

Sa journée terminée, le maçon rentra chez lui, vers six heures et demie.

Dans la cuisine, il trouva sa femme pen-

besoin de clous pour construire un poullier, s'adressa à sa fille qui lui donna une boîte d'outils de son mari. Cette chose, insignifiante en apparence, devait être le point de départ de la tragédie.

Voici, d'après les déclarations de la femme Vaneuhin et du meurtrier lui-même, les circonstances terrifiantes de ce drame.

Sa journée terminée, le maçon rentra chez lui, vers six heures et demie.

Dans la cuisine, il trouva sa femme pen-

ché sur sa machine à coudre, travaillant assidûment, afin de terminer un paquet de pantalons qu'elle devait livrer le lendemain matin.

Apercevant sa boîte d'outils que son beau-père avait rapportée avant son arrivée, et constatant qu'il lui manquait des pointes de grande dimension, le maçon dit brusquement : « Tu as encore donné mes affaires au vieux ? »

— J'en ai assez à la fin de travailler pour lui. Je vais que tu me demandes mon autorisation avant de lui donner quelque chose. — C'est entendu ! répondit la femme, qui se remit à sa besogne.

Vaneuhin partit annonçant qu'il reviendrait s'enfermer à 7 h. 1. Il se rendit alors chez son père, M. Colin, et lui emprunta une petite dette à l'estaminet Huart, voisin de sa demeure. Il y but quelques chopes et s'en tint quelques instants avec le cabaretier à qui il se plaignit du voisinage de ses beaux-parents, qui l'importunait, mais cela sans aucune nuance ni colère dissimulée.

A 7 h. 1, il était de retour au domicile conjugal.

Pendant son absence, la mère avait couché ses deux enfants ; l'un dans son berceau et l'autre dans son petit lit.

— As-tu préparé le souper, lui dit-il ? — Non, dans un instant, répondit-elle.

— Eh bien, je reviendrai tout à l'heure et il te faudra rentrer définitivement à huit heures un quart.

Il mangea rapidement quelques tartines trempées dans une tasse de café au lait, tandis que la jeune femme continuait son travail de confection.

— Monte coucher lui dit-il, lorsqu'il eut fini son frugal repas, tu termineras demain matin.

Mais la femme répondit qu'elle désirait achever sa besogne le soir même.

Vaneuhin pour la décider à la suivre, fit la petite lampe dont elle s'éclairait et monta dans la chambre à coucher où sa femme le suivit.



M^{me} VANEUHIN, LA VICTIME

chée sur sa machine à coudre, travaillant assidûment, afin de terminer un paquet de pantalons qu'elle devait livrer le lendemain matin.

Apercevant sa boîte d'outils que son beau-père avait rapportée avant son arrivée, et constatant qu'il lui manquait des pointes de grande dimension, le maçon dit brusquement : « Tu as encore donné mes affaires au vieux ? »

— J'en ai assez à la fin de travailler pour lui. Je vais que tu me demandes mon autorisation avant de lui donner quelque chose. — C'est entendu ! répondit la femme, qui se remit à sa besogne.

Vaneuhin partit annonçant qu'il reviendrait s'enfermer à 7 h. 1. Il se rendit alors chez son père, M. Colin, et lui emprunta une petite dette à l'estaminet Huart, voisin de sa demeure. Il y but quelques chopes et s'en tint quelques instants avec le cabaretier à qui il se plaignit du voisinage de ses beaux-parents, qui l'importunait, mais cela sans aucune nuance ni colère dissimulée.

A 7 h. 1, il était de retour au domicile conjugal.

Pendant son absence, la mère avait couché ses deux enfants ; l'un dans son berceau et l'autre dans son petit lit.

— As-tu préparé le souper, lui dit-il ? — Non, dans un instant, répondit-elle.

— Eh bien, je reviendrai tout à l'heure et il te faudra rentrer définitivement à huit heures un quart.

Il mangea rapidement quelques tartines trempées dans une tasse de café au lait, tandis que la jeune femme continuait son travail de confection.

— Monte coucher lui dit-il, lorsqu'il eut fini son frugal repas, tu termineras demain matin.

Mais la femme répondit qu'elle désirait achever sa besogne le soir même.

Vaneuhin pour la décider à la suivre, fit la petite lampe dont elle s'éclairait et monta dans la chambre à coucher où sa femme le suivit.

chée sur sa machine à coudre, travaillant assidûment, afin de terminer un paquet de pantalons qu'elle devait livrer le lendemain matin.

Apercevant sa boîte d'outils que son beau-père avait rapportée avant son arrivée, et constatant qu'il lui manquait des pointes de grande dimension, le maçon dit brusquement : « Tu as encore donné mes affaires au vieux ? »

— J'en ai assez à la fin de travailler pour lui. Je vais que tu me demandes mon autorisation avant de lui donner quelque chose. — C'est entendu ! répondit la femme, qui se remit à sa besogne.

Vaneuh